



DISTRICT DE FOOTBALL DES DEUX-SEVRES

Page 1
sur 4

COMMISSIONS SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

REUNION COMMUNE DU 27 OCTOBRE 2022

PROCES VERBAL N° 11

Président : Mr. BAUDOUIN Gilles

Vice-président : Mr. ROUGER Alain

Secrétaire : Mr GODET Jean-Pierre

Excusés : MM. GAUVIN Francis – GODET Jean-Marie - PRUNIER Jacky – PETIT Jean-Jacques

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.
Les Frais de Procédure, soit la somme de 77.00 seront débités du compte du club appelant.
Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs

★★★★★

Le Procès-Verbal n° 10 du 20 octobre 2022 est adopté à l'unanimité des Membres présents.

WEEK-END DU 15/16 OCTOBRE 2022

Match n° 24824355 Genneton 1 – Mauzé Rigné 1 en D4 poule B

Arbitre bénévole : Mr. LASSALLE Yohann

RESERVE D'APRES MATCH DU CLUB DE MAUZE RIGNE

Je soussigné Bernard Julien licence 113242379 secrétaire du SPA Mauze Rigné porte réserve sur la participation de l'ensemble de l'équipe de Genneton qui ont le statut de mutés alors que le club dispose d'un nombre de muté limité.

MOTIF : la demande de réserve est faite après le match, la signature d'avant match n'ayant pas été faite.

La Commission déclare la réclamation d'après match recevable en la forme.

Après vérification des feuilles de match constate :

Que les joueurs : GEAIS Sébastien licence n° 1129335239 et CAILLE Hugo licence n° 2544694915 de l'équipe de Genneton (1), titulaires d'une licence Mutation, figuraient sur la feuille de match et ont participé à la rencontre citée en référence.

Pris connaissance du procès-verbal n° 4 en date du 11/04/2022 émis par la Commission Statut d'Arbitrage qui publie la situation des clubs arrêtée au 31 mars 2022.

Il est fait référence au club de l'Ent. Genneton, pour lequel il manque 1 arbitre – 4^{ème} année d'infraction.



COMMISSIONS SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

REUNION COMMUNE DU 27 OCTOBRE 2022

PROCES VERBAL N° 11

Confirmée le 4 juillet par la diffusion de la situation des clubs arrêtée au 30 juin 2022.

Référence à l'Article 160 des Règlements Généraux de la F.F.F. qui fait référence au nombre de joueurs « Mutation ».

Par conséquent, en référence à l'Article 187.1 des Règlements Généraux de la F.F.F., **la Commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de Genneton (1) avec 0 but et le retrait d'1 point. Toutefois l'équipe de Mauzé Rigné (1) ne bénéficie pas des points correspondants au gain du match, il conserve le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre, à savoir 0 but et 0 point.**

Les droits de réclamation, soit la somme de 74 €, seront portés au débit du club de Genneton.

WEEK-END DU 22/23 OCTOBRE 2022

FORFAITS

Amende de 42 €

Match n° 24824367 Airvo St Jouin 2 – Genneton 1 en D4 poule B ➤ **Genneton 1^{er} forfait**

Match n° 24824729 Pays Maixentais 3 – St Romans les Melle 1 en D4 poule E ➤ **St Romans les Melle 1^{er} forfait**

Amende de 32 €

Match n° 24818155 St Sauveur 3 – Inter Bocage 4 en D5 poule A ➤ **Inter Bocage 1^{er} forfait**

Match n° 24845833 St Jean Missé 3 – Lutaizien Oiron 2 en D5 poule B ➤ **St Jean Missé 1^{er} forfait**

Match n° 24819184 Chen.Chey.Sep.Exoud 2 – Pays Maixentais 4 en D5 poule E ➤ **Pays Maixentais 2^{ème} Forfait**

Match n° 24918120 Bessines Asptt 1 – Boivre Sc 1 en Féminines A 8 Seniors Poitou poule C ➤ **Boivre 1^{er} forfait**

Match n° 24918124 Boivre Sc 1 – Ligugé Château.Larch 2 en en Féminines A 8 Seniors Poitou poule C ➤ **Boivre 2^{ème} forfait**

Amende de 21€

Match n° 24922040 Fleure.Gj3Vallées86 1 – Neuville 2 en en Féminines A8 U14 U17 poule B ➤ **Neuville 2^{ème} Forfait**

ARRETES MUNICIPALES

Prahecq (terrain d'honneur jusqu'au 06 novembre 2022) – Chef Boutonne (jusqu'au 18 novembre 2022)



COMMISSIONS SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

REUNION COMMUNE DU 27 OCTOBRE 2022

PROCES VERBAL N° 11

FEUILLE DE MATCH EN RETARD

Match n° 24825262 Chiché 3 – Assais 2 en D5 poule C

Le club de Chiché est prié de faire parvenir la feuille de match (pièce officielle) au secrétariat du District, dans les meilleurs délais.

Pour rappel celle-ci doit être transmise, dans les 24 heures qui suivent la rencontre sous peine d'une amende de 25 € (Article 25 des Règlements de la LFNA).

Amende de 25 €

Match n° 24996507 Autize Orée 1 – Parthenay Viennay 1 en U17 1ère Division poule B – **Amende au club d'Autize Orée**

Match n° 25067521 Ent. Tallud Gat 2 – GJ la Crèche Néomaye 2 en U15 à 7 - **Amende au club d'Ent. Tallud Gat**

Match n° 25071741 Celles Verrines 2 – pays Mellois 2 en U13 3^{ème} Division poule G – **Amende au club de Celles Verrines**

DECLARATION MATCH AMICAL

Du club de Mauzé Rigné (ETSO) ➤ Contre St Varadaise le 22 octobre 2022

MODIFICATION

Week-end du 29/30 octobre 2022

Le match n° 24815049 Venise Verte 1 – Lezay 1 en D3 poule D se déroulera le dimanche 30 octobre 2022 à 15 h 00 sur le terrain synthétique R. Gaillard à Niort (les clubs ont été avisés par la messagerie Zimbra)

Week-end du 17/18 décembre 2022

Le match n° 24845875 Frontenay St Symphorien 3 – Fors 2 en D5 poule G se déroulera le dimanche 18 décembre 2022 à 15 h 00 sur le stade de Frontenay Rohan Rohan (les clubs ont été avisés par la messagerie zimbra)

COURRIERS

Du club du FC Boutonnais ➤ Concernant la rencontre n° 24815053 FC Boutonnais 2 – Pays Mellois 2 en D3 poule D du 29 octobre 2022 qui ne peut avoir lieu sur le terrain de Chef Boutonne pour cause d'Arrêté municipal sur le stade.

Pris note.

Le club de FC Boutonnais a donc trouvé un terrain de repli à Gournay pour disputer cette rencontre, mais celle-ci ne peut avoir lieu que le dimanche 30 octobre car il n'y a pas d'éclairage homologué.

Les Commissions Sportive, Litiges et Contentieux, donnent le **match à jouer le dimanche 30 octobre 2022 à 15 h 00 sur le terrain de Gournay**. Les clubs ont été avisés par la messagerie Zimbra.



DISTRICT DE FOOTBALL DES DEUX-SEVRES

Page 4
sur 4

COMMISSIONS SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

REUNION COMMUNE DU 27 OCTOBRE 2022

PROCES VERBAL N° 11

Du club de Chenay Chey Sepvret ➤ Concernant la rencontre n° 24824734 Celles Verrines 3 – Chenay Chey Sepvret 1 en D4 poule E du 30 octobre 2022

Pris note. La rencontre reste comme fixé au calendrier c'est-à-dire le dimanche 30 octobre 2022 à 15 h 00 sur le stade de Verrines.

➤ Concernant la rencontre n° 24819189 Ste Ouenne 1 – Chenay Chey Sepvret/Exoudun 2 en D5 poule E

Pris note – La rencontre est reprogrammée au dimanche 18 décembre 2022 à 15 h 00 sur le terrain de Ste Ouenne.

Du club de Ste Néomaye Romans ➤ Concernant la rencontre n° 24824701 Exoudun 1 - Ste Néomaye Romans 1 du mardi 1er novembre 2022

Pris note. La rencontre reste comme fixé par la Commission, c'est-à-dire le mardi 1^{er} novembre 2022 à 15 h 00 sur le stade d'Exoudun.

★★★★★

COUPE DEUX-SEVRES – COUPE SABOUREAU

La Commission entérine le tirage des Coupes Deux-Sèvres et Saboureau.
Rencontres qui se dérouleront le
Samedi 05 novembre 2022 (à 20 h 00) ou dimanche 06 novembre 2022 (à 14 h 30)
sur le terrain du club 1^{er} nommé

Le Secrétaire
Jean-Pierre GODET

Le Président
Gilles BAUDOUIN